



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2009
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-neuvième session

8 juin-2 juillet 2009

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Javad **Safaei** (République islamique d'Iran)

Additif

Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat

(Point 6)

1. À sa 10^e séance, le 18 juin 2009, le Comité du programme et de la coordination a examiné la rationalisation de ses méthodes de travail et procédures dans le cadre de son mandat.
2. Le Comité était saisi d'une compilation des conclusions et recommandations auxquelles il était parvenu sur cette question de sa trente-huitième à sa quarante-huitième session.

Débats

3. Les délégations ont estimé que les méthodes de travail du Comité s'étaient bien améliorées au cours de ces dernières années. Les résultats obtenus à la quarante-septième session en particulier avaient représenté un progrès décisif après des années de négociations ardues. Il importait que le Comité reconnaisse et appuie ces résultats.
4. Compte tenu du caractère satisfaisant des méthodes de travail, il a été estimé qu'aucune modification de fond de ces méthodes ne pouvait être envisagée actuellement et que, par conséquent, le point ne devrait plus être officiellement inscrit à l'ordre du jour du Comité chaque année. Le temps qui était actuellement



consacré à l'examen des méthodes de travail pourrait plutôt servir à l'examen de questions de fond.

5. Les délégations ont également estimé toutefois que le Comité devait accorder une attention constante à l'amélioration de ses méthodes de travail et de ses pratiques. S'il décidait de ne pas inscrire ce point à son ordre du jour lors des sessions ultérieures, le Comité devrait convenir d'une méthode permettant à n'importe quel membre de soulever des questions importantes ou de faire de nouvelles propositions relatives aux méthodes de travail, le cas échéant. Les options pourraient consister à modifier la périodicité de l'examen du point, notamment l'inscrire à l'ordre du jour une année sur deux, demander aux membres du Comité de soulever des questions concernant les méthodes de travail au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » ou examiner les questions pertinentes au titre du point intitulé « Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux » qui pourrait être examiné par le Comité à n'importe quel moment au cours de sa session.

Conclusions et recommandations

6. Le Comité a réaffirmé son rôle de principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour ce qui est de la planification, de la programmation et de la coordination.

7. Le Comité a reconnu qu'il importait d'améliorer ses méthodes de travail dans le cadre de son mandat et s'est déclaré satisfait de tous les efforts réalisés et des progrès accomplis à cet égard.

8. Le Comité a réaffirmé les conclusions et décisions adoptées à sa quarante-septième session.

9. Le Comité a décidé de ne pas inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions le point intitulé « Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination » et d'examiner, le cas échéant, les questions connexes au titre du point intitulé « Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ».